



Assermentation d'un gardien concierge

Par **moto51**, le **07/10/2009** à **17:08**

Bonjour,

Mon employeur veut m'assermenté et il veut que je le fasse gratuitement.

Dans la ccn des gardiens concierge numéro 3144 j'ai trouvé des arrêtés a l'Encadrement des pratiques d'assermentation des gardiens-concierges.

avenant numéro 8 du 5 mai 2004 et avenant numéro 10 du 9 mai 2006 dans les alpes maritimes.

Ma question est:

Est-ce que ses avenant sont applicable au niveau national ou juste dans les alpes maritimes.

Merci par avance de votre réponse.